

MAIRIE DE DOGNEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2021**

A HUIS CLOS
(Pour raison sanitaire)

ORDRE DU JOUR

- *Ouverture anticipée de crédits
- *Enfouissement réseaux secs - SDEV
- *Participation Syndicale Budgétaire - SMIC
- *Subvention aux Associations
- *Informations diverses

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme BALSON Noëlle qui donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle
Mme FERRY Fabienne qui donne pouvoir à Mme CLAUDE PITET Mireille

Secrétaire de Séance : M. DOUTRES Bernard

APPROBATION : Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler concernant le compte rendu en date du 03 février 2021.

Quelques remarques sont faites sur l'ordre du jour (dossier RIFSEEP – débat et absence d'information dans le journal Vosges Matin) - la subvention versée à la prévention routière, la crue du St Oger suite à l'intervention d'un résident auprès de Madame FORTERRE Laurence, l'achat de matériel pour le périscolaire.

Madame le Maire rappelle que nous n'avons aucune action vis-à-vis de la Presse Locale.

DECISIONS : Les membres du conseil ont pris connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

- **1- OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante qu'afin d'engager certaines opérations sans attendre le vote du budget 2021, le Code Général des Collectivités Territoriales, nous permet d'ouvrir par anticipation des crédits.

Il est donc proposé d'ouvrir à présent, les crédits pour un montant total de 10 059.50 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à **l'unanimité soit 15 voix pour** - **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en attente de règlement.

- **2- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - SDEV**

Madame la Maire laisse la parole à Monsieur DOUTRES Bernard afin de présenter le projet suivant :
Enfouissement des réseaux secs Route de DIGNONVILLE rue sous le bois et Chemin du Fringent.

Madame la Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 124 642,63 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement et Cadre de vie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 124 642,63 € HT.

- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 38 228,46 €, représentant 24,00 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 48,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.

- DEMANDE l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération.

Vote par : 15 voix pour

- **3- PARTICIPATION SYNDICALE BUDGETAIRE - SMIC**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante du courrier du SMIC informant du montant de la participation financière 2021 pour la commune soit 810 € à prévoir au budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide que la participation financière précitée, sera inscrite au budget principal de l'année 2021.

Vote : 15 voix pour

• 4- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

1) Madame le Maire laisse la parole à Madame ARROUET Estelle (Adjointe) qui présente pour chaque association le montant de la subvention qui lui est accordée. Précise que cette dernière sera versée après le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les subventions versées aux associations communales pour un montant total de **12 650 €** pour l'année 2021 comme suit :

ACDRA :	250 €
AERO CLUB	600 €
Les AFN :	300 €
Association Familiale :	3 300 €
Classes Mir@bel :	250 €
Club Informatique :	300 €
Coopérative Scolaire :	2 600 €
Groupe Eco. Familiale :	350 €
Foot Ball Club :	1 000 €
Gymnastique Volontaire :	300 €
Gymnastique Douce :	300 €
Gymnastique Pilate :	300 €
Le Judo Club :	600 €
Loup Cré-arts :	300 €
Le Patrimoine :	250 €
La Pétanque :	350 €
Société des Fêtes :	800 €
Unisports :	500 €

Précise que le versement se fera après le vote du budget 2021.

Vote par : 15 voix pour

2) ADMR de Padoux

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante du courrier de Madame la Présidente de l'ADMR de Padoux sollicitant la commune de Dogneville afin d'obtenir une aide financière. Informe que ce point a été vu lors du dernier conseil et qu'il avait été demandé un peu plus d'informations avant l'octroi d'une aide.

Madame le Maire laisse la parole à Madame FALIGUERHO Anna (Adjointe) qui s'est renseignée et donne quelques explications.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte d'accorder une aide d'un montant de 100 € pour l'année 2021.

Vote par : 15 voix pour

3) ADAVIE

Madame le Maire laisse de nouveau la parole à Madame FALIGUERHO Anna, qui informe l'assemblée délibérante du courrier de l'Association ADAVIE demandant également une subvention. Quelques explications sont données sur les motivations de la demande d'aide.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte d'accorder une aide d'un montant de 100 € pour l'année 2021.

Vote par : 15 voix pour

- **- INFORMATIONS DIVERSES**

Contrôle des Bâtiments Communaux

La Société APAVE à réaliser un contrôle de tous les bâtiments communaux.

Panneau Pocket

Application gratuite à télécharger, de plus en plus sollicitée pour toutes informations.

Vaccination – Prise de rendez-vous

Il est très compliqué à ce jour d'obtenir un rendez-vous en ligne. Madame FALIGUERHO Anna (Adjointe) a réussi tant bien que mal à obtenir une vingtaine de rendez-vous pour les personnes âgées de 75 ans et plus qui se sont manifestées en mairie.

Site de la Mairie

Monsieur LE NEURES Christophe (Conseiller Délégué) et Madame ARROUET Estelle (Adjointe) en charge de la création de ce site précise que ça suit son cours, mais qu'il faut encore un peu de temps afin qu'il soit complètement finalisé.

Madame le Maire remercie l'Assemblée délibérante.

La séance est levée à 19h10

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 05 mars 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 05 Mars 2021,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET